

ARBITRAGE

Pour que le club puisse **fonctionner**, nous avons besoin d'arbitres pour tous les matchs, sauf pour certaines équipes (arbitres officiels désignés par la ligue ou le comité de la FFBB et payés par le club).

Pour cela, il est nécessaire que chaque joueur, à partir de la catégorie :

- ⇒ Minimale, arbitre **au moins 3 matchs dans l'année**.
- ⇒ Benjamin, participe au moins à 2 tables de marque.

Un planning d'arbitrage est mis en place, en tenant compte du niveau de chacun.

- ⇒ **le planning** doit être **respecté**.
- ⇒ en cas d'indisponibilité, le joueur doit **lui même** trouver un remplaçant.
- ⇒ en cas d'absence non fondée, le joueur ne pourra pas réintégrer son championnat, sans avoir arbitré.

La vie du club

Le club s'engage :

- ⇒ à enseigner les apprentissages fondamentaux du basket, grâce à des entraîneurs formés et diplômés
- ⇒ à proposer des rencontres adaptées au niveau de ses joueurs

Les parents s'engagent :

- ⇒ à participer, dans la mesure de leurs disponibilités, à la vie du club,
- ⇒ à avoir un comportement exemplaire en tant que premier modèle de leur enfant,
- ⇒ à aider à l'organisation de la buvette et des goûters lors des matchs à domicile

L'enfant s'engage :

- ⇒ à prévenir chaque fois qu'il a un empêchement
- ⇒ à respecter ses copains, entraîneurs, adversaires, ...

Ne pas oublier :

- ⇒ que les dirigeants sont bénévoles
- ⇒ qu'ils ont droit à l'erreur et à l'indulgence

Pour parfaire l'organisation et la vie du club, le bureau est ouvert à tous et se fera un plaisir de recevoir de nouvelles bonnes volontés



ENTENTE SAINT GENOISE

3 rue Charavay - 69290 Saint Genis les Ollières - Tél, Fax 04 78 76 24 75
Association loi 1901 – Naf : 913 E – Siret : 779 735 943 00028 –
Agrément Jeunesse et Sport : 69.S.98



Règlement intérieur

Vous (ou votre enfant) venez d'intégrer une équipe de l'ESG basket. Nous sommes ravis de vous accueillir parmi nos licenciés et vous invitons à prendre connaissance du règlement de notre section.

ADHESION - COTISATION

Pour être membre de la section basket, il faut régler :

- ⇒ **l'adhésion à l'ESG**, qui ouvre droit de septembre à fin juillet.
- ⇒ **la cotisation à la section basket**, qui comprend le prix de la licence et de l'assurance, indispensable pour pouvoir participer aux matchs et aux entraînements (règlement FFBB).

Le délai du dépôt de la cotisation est fixé à **fin Septembre**.

Après cette date la licence sera suspendue - Possibilité d'encaissement échelonné.

ENTRAINEMENTS

Pour **ne pas perturber** le cours des entraînements et **respecter l'entraîneur et les co-équipiers**, il faut :

- être à l'heure sur le terrain (en tenue).
- se changer **obligatoirement** dans les vestiaires.
- avoir une tenue adaptée (short-basket propre).
- Laisser le vestiaire propre
- En cas d'absence ou de retard, prévenir l'entraîneur le plus tôt possible.
- L'intégration de joueurs non licencié au club ne se fera que lorsque le championnat sera terminé et avec l'accord de l'entraîneur.

Nota : il est possible et conseillé de prendre sa douche après l'entraînement et les matchs au gymnase

LES MATCHS

- ⇒ Le short du club est obligatoire pour les matchs.
- ⇒ A la fin des matchs, chaque joueur ramasse sa bouteille et ses débris.

Le transport

L'implication des parents est **nécessaire et indispensable** pour le bon déroulement du championnat et de l'équipe.

⇒ Le **planning** des accompagnements, établi par les accompagnateurs d'équipe, **doit être respecté**.

⇒ En cas d'indisponibilité, **vous devez trouver vous même** un autre parent pour vous remplacer.

⇒ Votre **présence est obligatoire** à l'heure du rendez-vous.

⇒ Pour les déplacements à l'extérieur, le manque de voiture pénalise votre enfant et son équipe.

A domicile

Après le dernier match à domicile de la journée il faut :

- ⇒ Ranger le matériel dans le local et le fermer à clef, ranger les bancs sous la tribune, ranger la table et les chaises derrière le rideau de fer.
- ⇒ Ramasser tout ce qui traîne par terre.
- ⇒ Laisser la salle vide et le parquet propre.
- ⇒ Ranger le bar.
- ⇒ Eteindre les lumières.
- ⇒ Vérifier que toutes les portes donnant sur l'extérieur soient fermées.

GYMNASSE et MAIRIE

⇒ L'utilisation du gymnase est interdite en dehors des plages horaires autorisées par la mairie et ou en cas d'absence d'un entraîneur majeur.

⇒ Les détenteurs des cartes magnétiques du gymnase en sont personnellement et nominativement responsables

⇒ Il est formellement interdit de toucher la sonde du chauffage.

⇒ il est interdit de fumer, manger ou boire dans le gymnase.

⇒ Les vélos doivent rester dehors à l'emplacement prévu à cet effet.

COMPORTEMENT

Tout joueur se doit de respecter :

- ⇒ son entraîneur,
- ⇒ ses coéquipiers,
- ⇒ ses adversaires,
- ⇒ les arbitres,
- ⇒ la table de marque,
- ⇒ le règlement sportif de la fédération de basket-ball,
- ⇒ Le matériel mis à disposition par le club.

Le règlement sportif du comité prévoit en outre les sanctions suivantes :

- ⇒ 3 fautes techniques ou disqualifiantes = amende de 85 €
- ⇒ 4^e faute technique ou disqualifiante = amende de 120 €
- ⇒ 5^e faute technique ou disqualifiante = amende de 150 €

Pour endiguer tout comportement antisportif, le club prévoit des sanctions, qu'il ne souhaite pas devoir appliquer :

⇒ **2e faute technique** : convocation devant les membres du bureau + son entraîneur + l'accompagnateur d'équipe + un membre de la technique.

La reprise de l'entraînement sera conditionnée par le dépôt d'un chèque de caution couvrant les frais d'amende.

⇒ **3e faute technique** : suspension d'un match + d'une semaine d'entraînement + **paiement de l'amende par le joueur**

⇒ **4^e faute technique** : suspension jusqu'à la fin de la saison + **paiement de l'amende par le joueur**

Selon le cas, le club se réserve la possibilité de prendre des sanctions allant jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du joueur

Tout joueur, tout entraîneur, tout parent se doit de respecter ces règles sportives.